



Commune de DORTAN (01590)

3. Domaines et patrimoine
3.3 – Locations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024 N° 2024-047

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19 - transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2024
Présents : 17 - affichage du 19/09/2024 au 18/11/2024
Votants : 16

Date de la convocation :

10 septembre 2024

Vote	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Marianne DUBARE, Maire

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Gulperi BILICI - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Arielle PENAZZI - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI - Emeline BAPTISTA

Excusée : Aurore DUPLESSIS

Absent : Jérôme VERGNE

Secrétaire de séance : Christophe DAVID-HENRIET

OBJET :

**PRET DE LA SALLE
DES FETES AU
GROUPEMENT
PAROISSIAL
D'OYONNAX**

Mme le Maire indique que par courriel du 10 septembre 2024, le Père Laurent REVEL a sollicité le prêt à titre gratuit de la salle des fêtes de DORTAN pour le weekend du 14 et 15 décembre 2024. En effet, le groupement paroissial d'Oyonnax propose un programme en lien avec l'association WEMPS, (WE, Mission, Prière, Service), à destination de jeunes, étudiants ou professionnels, de toute la France, mais les villages de Dortan, Lavancia-Epercy, Arbent et Veyziat sont plus particulièrement ciblés par cette opération.

Les repas seront pris à la Salle des Fêtes, le reste des activités se déroulera principalement à l'Eglise.

Mme le Maire précise que les communes de Bellignat et Echallon où des rencontres similaires sont programmées, ont mis à disposition du groupement paroissial une salle à titre gratuit. Elle propose donc de faire de même.

Elle demande à Mme Josiane TOURRES qui est membre de l'association paroissiale de ne pas participer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ACCEPTE la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes de DORTAN au groupement paroissial d'Oyonnax pour les journées des 14 et 15 décembre 2024.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se référant à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PRET DE LA SALLE DES FETES AU GROUPEMENT PAROISSIAL
D'OYONNAX

.....
Date de décision: 16/09/2024

Date de réception de l'accusé 19/09/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2024047

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240916-DEL2024047-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 ,3

Domaine et patrimoine

Locations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2024047 PRET SALLE DES FETES ASSOCIATION PAROISSIALE.pdf (
99_DE-001-210101481-20240916-DEL2024047-DE-1-1_1.pdf)